

0851705S  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 25

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/10/2022

Réuni le : 18/10/2022

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 04/10/2022.

**Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.**

Avis favorable  [X]

Avis défavorable  [ ]

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :                      25

Pour :    25

Contre :    0

Abstentions :                                   0

Blancs :     0

Nuls :    0